

## Rapport technique sur les programmes relatifs aux salmonelles zoonotiques

Tableau A

Données concernant la mise en œuvre, à l'échelon national, des programmes de contrôle des salmonelles (PCS) <sup>(a)</sup>

Type de cheptel	Cheptels couverts par le PCS		Nombre total de cheptels contrôlés <sup>(d)</sup> <sup>(e)</sup>	Nombre total de cheptels soumis à un échantillonnage officiel <sup>(f)</sup>	Nombre total de visites pour le prélèvement d'échantillons officiels	Nombre de cheptels présentant un résultat positif <sup>(g)</sup>	Sérotypes ciblés détectés <sup>(h)</sup>	Nombre de cheptels présentant un résultat positif ayant fait l'objet d'un dépeuplement	Nombre total d'animaux dans ces cheptels	Nombre d'œufs détruits	Nombre d'œufs soumis à un traitement thermique
	Nombre total de cheptels concernés <sup>(b)</sup>	Nombre total de cheptels de petite taille <sup>(c)</sup>									
Reproducteurs											
Pondeuses											
Dindes de reproduction											
<b>Total</b>											

Type de cheptel	Exploitations/Cheptels couverts par le PCS				Nombre total de cheptels contrôlés <sup>(d)</sup> <sup>(e)</sup>	Nombre total d'exploitations soumises à un échantillonnage officiel <sup>(f)</sup>	Nombre total de visites pour le prélèvement d'échantillons officiels	Nombre de cheptels présentant un résultat positif <sup>(g)</sup>	Sérotypes ciblés détectés <sup>(h)</sup>	Nombre total d'animaux dans ces cheptels
	Nombre total d'exploitations concernées <sup>(b)</sup>	Nombre total de cheptels produits	Nombre total d'exploitations de petite taille <sup>(c)</sup>	Nombre total de cheptels produits						
Poulets de chair										
Dindes d'engraissement										
<b>Total</b>										

<sup>(a)</sup> Au sens de la législation de l'Union.

<sup>(b)</sup> Cheptels/exploitations soumis aux exigences d'échantillonnage officiel précisées dans la réglementation spécifique à chaque population de volailles: reproducteurs: cheptels d'au moins 250 adultes; pondeuses: cheptels d'au moins 1 000 oiseaux; dindes de reproduction: cheptels d'au moins 250 reproducteurs adultes et tout cheptel comprenant des reproducteurs d'élite, des arrière-grands-parents et des grands-parents; poulets de chair: nombre d'exploitations détenant plus de 5 000 oiseaux; dindes d'engraissement: nombre d'exploitations détenant au moins 500 dindes d'engraissement.

<sup>(c)</sup> Cheptels/exploitations d'une taille inférieure à celle déjà mentionnée dans la deuxième colonne et également couverts par le programme national de contrôle des salmonelles.

<sup>(d)</sup> Un cheptel contrôlé est un cheptel ayant fait l'objet de prélèvements d'échantillons (officiels ou à l'initiative d'un exploitant du secteur alimentaire) au titre d'un programme national de contrôle des salmonelles.

<sup>(e)</sup> Dans cette colonne, un cheptel ne doit être pris en compte qu'une fois, même s'il a fait l'objet de plusieurs contrôles.

<sup>(f)</sup> Troupeaux dans lesquels au moins un sérovar ciblé a été détecté (sur des échantillons officiels ou prélevés à l'initiative d'un exploitant du secteur alimentaire). Si plus d'un échantillon présentant un résultat positif a été détecté dans le cheptel, il ne doit être pris en compte qu'une seule fois.

<sup>(g)</sup> Indiquer les sérotypes ciblés détectés dans les troupeaux présentant un résultat positif (par exemple SE = *Salmonella Enteritidis*, ST = *S. Typhimurium*, SH = *S. Hadar*, SI = *S. Infantis*, SV = *S. Virchow*) et le nombre d'occurrences pour chacun d'entre eux

*Tableau B*  
**Données stratifiées concernant les analyses de laboratoires pratiquées sur les échantillons officiels**

Description de l'analyse	Type d'analyse <sup>(4)</sup>	Nombre d'analyses pratiquées	Nombre de résultats positifs
Analyses microbiologiques			
Sérotypage			
Analyse bactériologique destinée à vérifier l'efficacité de la désinfection des poulaillers après le dépeuplement nécessaire par la détection d'un cheptel infecté par les <i>salmonelles</i>			
Analyses visant à détecter la présence d'agents antimicrobiens ou d'inhibiteurs de la prolifération bactérienne			
<b>Total</b>			

<sup>(4)</sup> Si la méthode de référence n'est pas utilisée.

*Tableau C*  
**Données concernant les programmes de vaccination**

Type de cheptel	Nombre de cheptels dans le programme de vaccination	Nombre de cheptels vaccinés	Nombre d'animaux vaccinés	Nombre de doses de vaccin administrées
Reproducteurs				
Pondeuses				
Dindes de reproduction				
<b>Total</b>				